



HIFLY RADIAL TRUCK LIMITED WARRANTY

This Limited Warranty Policy provides warranty for Hifly Radial Truck tires sold in Canada by Dynamic Tire Inc for tire replacement under certain specified conditions. This policy applies to all Hifly brand Radial Truck tires used in normal highway service displaying warrantable conditions. There is no warranty for tires that wear out, fail, or become unserviceable due to neglect, misapplication or mistreatment. It is essential that you adhere to all standard safety and maintenance practices. Please ensure that you carefully read the terms and conditions defined in this Warranty.

Dynamic Tire Inc hereby warrants that every new Hifly Radial Truck tire is free from defects in workmanship and material for the life of the original tread of the new tire less 2/32". The life of the original usable tread ends when the tire has worn down with only 2/32" remaining. Once the tread is worn down to the top of the built-in "wear indicators" in the tread grooves molded at 2/32", the tire is considered to have rendered full service and is no longer legal for further use, regardless of its age or mileage. Hifly Radial Truck tire warranties are serviced by Dynamic Tire Inc in Canada.

RECOMMENDED SAFETY PRACTICES

- Serious injury or property damage may result from:
- Tire failure due to underinflation and/or overloading
- Not following the owner's manual or tire placard in vehicle
- Tire failure due to excessive high speed. Follow the owner's manual or tire placard in vehicle
- Explosion of tire /rim assembly due to improper mounting. Only specially trained persons should mount tires.
- Failure to mount radial tires on approved rims.
- Failure to deflate single or dual assemblies completely before dismounting.
- Tire spinning. On slippery surfaces such as rain, snow, mud, ice, etc. Do not spin tires as personal injury and severe damage may result from excessive wheel spinning, including tire disintegration or axle damage.

WARRANTY ELIGIBILITY

This policy applies to the original equipment and after-market consumer/owner, or user of any new Hifly radial truck tire sold through Dynamic Tire Inc in Canada. Eligible tires must bear the Hifly Tire brand name, a complete D.O.T. serial identification number, NOT be branded as Non-Adjustable (NA) and operated under normal highway service. Eligible tires must be on the vehicle on which they were originally installed and conform to the vehicle manufacturer's recommendations. These tires are covered by this warranty for the life of the original usable tread depth (the original tread depth down to the level of tread wear indicators molded at 2/32 inch) within 60 months from the date of purchase (proof of purchase required). If proof of purchase is not available, the coverage will be 60 months from the date of manufacture.

NO CHARGE ADJUSTMENT

If a defect in workmanship and materials is found in any Hifly Radial Truck tire within the first 2/32" or 10% of the original usable tread, whichever comes first, Hifly Tire will replace such tire with a comparable new tire.

Any costs incurred for mounting and balancing services are payable by the owner.

PRORATED ADJUSTMENT

If a defect in workmanship and materials is found in any Hifly Radial Truck tire after the first 2/32" of the original tread, a credit will be given toward the purchase of a comparable new Hifly tire; prorated value based on the usable tread depth remaining on the returned tire versus the original usable tread of the new tire. Applicable taxes on the new tire and costs of mounting and balancing services will be borne by the owner.

Adjustments on out-of-balance or out-of-round tires are allowed

only during the first 2/32" or 10% of the original tread, whichever comes first.

EXCLUSIONS

A. All Hifly Tire warranties are limited to the original purchaser and the original vehicle on which they are mounted. Warranties are not assignable to subsequent purchasers or vehicles.

B. This limited warranty is valid only in Canada. Any tire used or equipped on a vehicle registered or regularly operated outside Canada is not covered by this warranty.

C. The following is not covered by the Limited Warranty:

a. Tire branded or marked "Non-Adjustable" (N/A) or "Blemished" (Blem), or previously adjusted.

b. Failure, damage or irregular wear due to:

- Road hazards (i.e., puncture, cut, snag, impact breaks, etc.), wreck or collision;
- Fire, accident or vandalism.

• Mechanical condition of vehicle, including misalignment, wheel imbalance, faulty shocks or brakes.

• Misapplication of tire, use of improper inner tube.

• Alteration of the tire or addition of alien material or transfer from one vehicle to another.

• Faulty retreading or repairing procedures or materials used in the retreading process.

c. Cost of mounting and balancing services.

d. Loss of time or use, inconvenience, or any incidental or consequential damage.

e. Tires operated at speeds that exceed posted limits, and tires used in racing or competition.

f. Tires used in non-standard applications.

g. Tires designed for highway use operated in off-road conditions. h. Tires that are improperly repaired include, but not limited to; sidewall modification by addition or removal of material, tubeless tires into which anything other than air has been introduced including foam, dry or liquid balancers and sealants.

i. Tire/tube failure and air loss that has resulted from tube manufacturing deficiencies, tube deterioration, tire under/over inflation, improper tube and flap assembly, mounting tool damage, use of wrong size tube or a used tube, a bias tube in a radial application, applying an incompatible mounting lubricant, foreign objects contacting tube assembly.

j. Hifly Tire does not warrant tubes, tube fitment, tube usage or the consequences thereof unless supplied by Dynamic Tire Inc with the tire as a set.

k. Tires subjected to vehicle suspension deficiencies, wheels misalignment, and/or improperly maintained balance of inflation.

l. Tires submitted for ride disturbance complaints after the first two-thirty-seconds of an inch (2/32") new tread wear.

m. Tires with the Department of Transportation (DOT) number removed.

n. Tires worn past the last two thirty-seconds of an inch (2/32") of original tread depth.

o. Ozone cracking or weather checking on tires submitted more than four (4) years after the date of manufacture.

D. Retreadability – no coverage is applied to tires with any exposed cords in the bead, sidewall or tread areas and/or past the last 2/32" of original tread depth.

E. Retreadability and Extended Service and Retreads

a. Tires rendered non-retreadable or unserviceable due to faulty or improper retreading or repair. Improper retreading includes buffing to the cord surface, insufficient vulcanization, and failure of the bonding agent.

b. Dynamic Tire Inc does not warrant inspection for retreadability, the retread process, design, workmanship or materials.

CASING POLICY

a. Casings of Hifly Tire radial truck tires are warrantied against defects in workmanship and material through the first retread (See "c." below for age restrictions). Defects in workmanship

and material found during the process of buffing for retread are warrantable. The number of retreads must be clearly identified on the casing sidewall.

b. If an examination shows that a casing of a Hifly radial truck tire failed due to a defect in workmanship or material, Dynamic Tire Inc will give a credit towards the purchase price of a comparable new Hifly tire based on the values listed below:

SIZE	CASING VALUE (CDN)
215/75R17.5	\$10
235/75R17.5	\$10
225/70R19.5	\$10
245/70R19.5	\$10
11R22.5	\$40
12R22.5	\$40
11R24.5	\$40
255/70R22.5	\$40
275/70R22.5	\$40
295/75R22.5	\$40
285/75R24.5	\$40
315/80R22.5	\$45
385/55R22.5	\$50
385/65R22.5	\$50
425/65R22.5	\$50

c. Above casing warranty valid only for the first five (5) years after the date of manufacture of the original tire for all casings.

OWNERS' OBLIGATIONS

In order to be eligible for Hifly Tire Limited Warranty service, the owner must:

- Present the defective tire to an authorized Hifly Tire dealer.
- Present proof of purchase to the satisfaction of the authorized Hifly Tire dealer
- Pay the amount due on a new tire, less the amount of credit, including taxes, mounting and balancing charges or cost of other services rendered.
- Ensure proper tire maintenance, inflation pressures & loading practices in accordance with vehicle and applicable tire guides, as well as lawful operation of vehicles and adherence to government regulations. Hifly Tire offers a guide to maintenance and care of Hifly tires in the form of a section entitled, "Recommended Safety Practices" (above). It is strongly recommended that these guidelines be read.

LEGAL RIGHTS

To the extent permitted by law, Hifly Tire and its servicing agents shall not be held responsible for any of the following:

- Commercial Loss.
- Damage to or loss of property other than the tire itself.
- Incidental, indirect, special or consequential damages arising from any cause whatsoever, including negligence. No implied or expressed warranties are extended beyond the time when the tire has delivered its original tread life, except for the expressed warranties set forth in this "Limited Warranty". All warranties, promises and agreements, whether expressed or implied, merchantability or otherwise, are excluded to the extent permitted by law. No representative or dealer has authority to make any representation, promise, or agreement on behalf of Dynamic Tire Inc in Canada. except as stated herein.

DISCLAIMER

This warranty, or any warranty stored or referenced to herein, is exclusive and in lieu of any other warranty regarding the quality of Hifly tires, whether expressed or implied, and remedies for breach thereof shall be limited to those specifically provided herein.

GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS RADIAUX DE CAMION HIFLY

Cette politique de garantie limitée offre une garantie pour les pneus de camion radiaux Hifly vendus au Canada par Dynamic Tire Inc en cas de remplacement du pneu dans certaines conditions spécifiées. Cette poli-tique s'applique à tous les pneus de camion radiaux de marque Hifly utilisés dans des conditions normales de service sur autoroute présentant des conditions garantissables. Aucune garantie n'est accordée pour les pneus qui s'usent, échouent ou deviennent inutilisables en raison de négligence, d'une mauvaise application ou d'un mauvais traitement. Il est essentiel que vous respectiez toutes les pratiques standard de sécurité et d'entretien. Veuillez vous assurer de lire attentivement les termes et conditions définis dans cette garantie. Dynamic Tire Inc garantit par la présente que chaque nouveau pneu de camion radial Hifly est exempt de défauts de fabrication et de matériaux pendant la durée de vie de la bande de roulement d'origine du nouveau pneu, moins 2/32". La durée de vie de la bande de roulement utilisable d'origine prend fin lorsque le pneu est usé et qu'il ne reste plus que 2/32" de profondeur. Une fois que la bande de roulement est usée jusqu'au sommet des indicateurs d'usure intégrés dans les rainures de la bande de roulement, moulés à 2/32", le pneu est considéré comme ayant rendu un service complet et n'est plus légal pour une utilisation ultérieure, indépendamment de son âge ou de son kilométrage. Les garanties des pneus de camion radiaux Hifly sont traitées par Dynamic Tire Inc au Canada.

PRATIQUES DE SÉCURITÉ RECOMMANDÉES

- Des blessures graves ou des dommages matériels peuvent résulter de :
- L'échec des pneus dû à une sous-gonflage et/ou à un surcharge
- Non-respect du manuel du propriétaire ou de l'étiquette de pneus du véhicule
- L'échec des pneus dû à une vitesse excessive. Suivez le manuel du propriétaire ou l'étiquette de pneus du véhicule.
- Explosion de l'ensemble pneu/jante due à un montage incorrect. Seules des personnes spécialement formées devraient monter le pneu.
- Non-respect du montage de pneus radiaux sur des jantes approuvées.
- Non-déflation complète des ensembles simples ou doubles avant le démontage.
- Rotation des pneus. Sur des surfaces glissantes telles que la pluie, la neige, la boue, la glace, etc. Évitez de faire tourner les pneus, car cela peut entraîner des blessures personnelles et des dommages graves, y compris la désintégration du pneu ou des dommages à l'essieu.

ÉLIGIBILITÉ À LA GARANTIE

Cette politique s'applique à l'équipement d'origine et aux consommateurs/propriétaires après-vente, ou utilisateurs de tout nouveau pneu radial de camion Hifly vendu par Dynamic Tire Inc au Canada. Les pneus éligibles doivent porter le nom de marque Hifly, un numéro d'identification de série D.O.T. complet, ne pas être marqués comme Non-Ajustables (NA) et fonctionner dans des conditions de service routier normales. Les pneus éligibles doivent être sur le véhicule sur lequel ils ont été initialement installés et conformes aux recommandations du fabricant du véhicule. Ces pneus sont couverts par cette garantie pour la durée de l'usure de la bande de roulement d'origine (l'usure de la bande de roulement d'origine jusqu'au niveau des indicateurs d'usure moulés à 2/32 de pouce) dans les 60 mois suivant la date d'achat (preuve d'achat requise). Si la preuve d'achat n'est pas disponible, la couverture sera de 60 mois à partir de la date de fabrication.

AJUSTEMENT SANS FRAIS

Si un défaut de fabrication et de matériaux est trouvé dans un pneu radial de camion Hifly dans les 2/32" ou 10% de la bande de roulement d'origine, selon la première éventualité, Hifly remplacera ce pneu par un pneu neuf comparable. Tous les coûts engagés pour les services de montage et d'équilibrage sont à la charge du propriétaire.

AJUSTEMENT PRORATA

Si un défaut de fabrication et de matériaux est trouvé dans un pneu radial de camion Hifly après les 2/32" de la bande de roulement d'origine, un crédit sera accordé pour l'achat d'un pneu Hifly neuf comparable ; la valeur sera proratisée en fonction de la profondeur de bande de roulement utilisable restante sur le pneu retourné par rapport à la profondeur de bande de roulement d'origine du nouveau pneu. Les taxes applicables sur le nouveau pneu et les coûts des services de montage et d'équilibrage seront à la charge du propriétaire.

Les ajustements pour pneus déséquilibrés ou hors de ronde ne sont autorisés que pendant les premiers 2/32" ou 10% de la bande de roulement d'origine, selon la première éventualité.

EXCLUSIONS

A. Toutes les garanties Hifly sont limitées à l'acheteur d'origine et au véhicule d'origine sur lequel elles sont montées. Les garanties ne sont pas transférables à des acheteurs ou véhicules ultérieurs. B. Cette garantie limitée est valide uniquement au Canada. Tout pneu utilisé ou monté sur un véhicule enregistré ou régulièrement exploité en dehors du Canada n'est pas couvert par cette garantie. C. Ce qui suit n'est pas couvert par la garantie limitée : a. Pneu marqué ou étiqueté « Non-Ajustable » (N/A) ou « Blemished » (Blem), ou précédemment ajusté. b. Échec, dommage ou usure irrégulière due à : - Risques routiers (c'est-à-dire, perforation, coup, accrochage, ruptures d'impact, etc.), accident ou collision ; - Incendie, accident ou vandalisme ; - État mécanique du véhicule, y compris le désalignement, le déséquilibre des roues, les chocs ou freins défectueux ; - Mauvaise application du pneu, utilisation de chambre à air incorrecte ; - Altération du pneu ou ajout de matériaux étrangers ou transfert d'un véhicule à un autre ; - Retreadage ou réparations défectueuses ou matériaux utilisés dans le processus de retreadage. c. Coût des services de montage et d'équilibrage. d. Perte de temps ou d'utilisation, inconfort, ou tout dommage incident ou consécutif. e. Pneus utilisés à des vitesses dépassant les limites affichées, et pneus utilisés en course ou en compétition. f. Pneus utilisés dans des applications non standards. g. Pneus conçus pour une utilisation routière utilisés dans des conditions hors route. h. Pneus qui ont été réparés de manière incorrecte, y compris, mais sans s'y limiter ; modification du flanc par ajout ou retrait de matériau, pneus tubeless dans lesquels autre chose que de l'air a été introduite, y compris la mousse, des équilibrages secs ou liquides et des scellants. i. Échec de pneu/tube et perte d'air résultant de défauts de fabrication de tube, détérioration de tube, sous/sur-gonflage des pneus, assemblage de tube et flasque incorrect, dommages dus à l'outil de montage, utilisation de chambre à air de mauvaise taille ou d'une chambre usée, chambre à air biais dans une application radiale, application d'un lubrifiant de montage incompatible, objets étrangers entrant en contact avec l'assemblage du tube. j. Hifly ne garantit pas les tubes, l'ajustement des tubes, l'utilisation des tubes ou les conséquences de celles-ci, à moins qu'ils ne soient fournis par Dynamic Tire Inc avec le pneu en tant qu'ensemble. k. Pneu soumis à des défauts de suspension du véhicule, désalignement des roues et/ou déséquilibre de gonflage non maintenu. l. Pneu soumis à des plaintes de perturbation de conduite après les deux trente-deuxièmes de pouce (2/32") d'usure de la bande de roulement neuve. m. Pneu avec le numéro de la Department of Transportation (DOT) retiré. n. Pneus usés au-delà des derniers deux trente-deuxièmes de pouce (2/32") de profondeur de bande de roulement d'origine. o. Fissuration par ozone ou vérification de la météo sur les pneus soumis plus de quatre (4) ans après la date de fabrication. D. Retreadabilité – aucune couverture n'est appliquée aux pneus avec des fils exposés dans le talon, le flanc ou les zones de bande de roulement et/ou au-delà des derniers 2/32" de profondeur de bande de roulement d'origine. E. Retreadabilité et Service Prolongé et Retreads a. Pneus rendus non retreadables ou inutilisables en raison de retreadage ou de réparation défectueuse ou incorrecte. Un retreadage incorrect inclut le meulage jusqu'à la surface de cordage, la vulcanisation insuffisante et l'échec de l'agent de liaison. b. Dynamic Tire Inc ne garantit pas l'inspection pour la retreadabilité, le processus de retreadage, la conception, le travail ou les matériaux.

POLITIQUE DE CASING

- Les carcasses des pneus radiaux de camion Hifly sont garanties contre les défauts de fabrication et de matériaux jusqu'au premier retread (voir "c." ci-dessous pour les restrictions d'âge). Les défauts de fabrication et de matériaux constatés lors du processus de meulage pour retread sont garantis. Le nombre de retreads doit être clairement identifié sur le flanc de la carcasse.
- Si un examen montre qu'une carcasse de pneu radial de camion Hifly a échoué en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau, Dynamic Tire Inc accordera un crédit sur le prix d'achat d'un pneu Hifly neuf comparable basé sur les valeurs énumérées ci-dessous :

TAILLE	VALEUR DE LA CARCASSE (CDN)
215/75R17.5	\$10
235/75R17.5	\$10
225/70R19.5	\$10
245/70R19.5	\$10
11R22.5	\$40
12R22.5	\$40
11R24.5	\$40
255/70R22.5	\$40
275/70R22.5	\$40
295/75R22.5	\$40
285/75R24.5	\$40
315/80R22.5	\$45
385/55R22.5	\$50
385/65R22.5	\$50
425/65R22.5	\$50

- La garantie de carcasse ci-dessus est valide uniquement pour les cinq (5) premières années suivant la date de fabrication du pneu d'origine pour toutes les carcasses.

OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES

- Pour être éligible au service de garantie limitée Hifly Tire, le propriétaire doit :
- Présenter le pneu défectueux à un revendeur Hifly Tire autorisé.
 - Présenter une preuve d'achat à la satisfaction du revendeur Hifly Tire autorisé.
 - Payer le montant dû pour un nouveau pneu, moins le montant du crédit, y compris les taxes, les frais de montage et d'équilibrage ou le coût des autres services rendus.
 - Assurer un entretien adéquat des pneus, des pressions de gonflage et des pratiques de chargement conformément aux guides de véhicules et de pneus applicables, ainsi qu'une exploitation légale des véhicules et le respect des réglementations gouvernementales. Hifly Tire propose un guide d'entretien et de soins des pneus Hifly sous la forme d'une section intitulée « Pratiques de sécurité recommandées » (ci-dessus). Il est fortement recommandé de lire ces directives.

DROITS LÉGAUX

- Dans la mesure permise par la loi, Hifly Tire et ses agents de service ne sauraient être tenus responsables de ce qui suit :
- Perte commerciale.
 - Dommages ou perte de biens autres que le pneu lui-même.
 - Dommages accessoires, indirects, spéciaux ou consécutifs découlant de toute cause, y compris la négligence. Aucune garantie implicite ou explicite n'est étendue au-delà du moment où le pneu a délivré sa durée de vie originale de bande de roulement, sauf pour les garanties explicites énoncées dans cette « Garantie limitée ». Toutes les garanties, promesses et accords, qu'ils soient exprimés ou implicites, de commercialité ou autres, sont exclus dans la mesure permise par la loi. Aucun représentant ou revendeur n'a le pouvoir de faire des déclarations, des promesses ou des accords au nom de Dynamic Tire Inc au Canada, sauf comme indiqué ici.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette garantie, ou toute garantie stockée ou référencée ici, est exclusive et en lieu et place de toute autre garantie concernant la qualité des pneus Hifly, qu'elle soit exprimée ou implicite, et les recours en cas de violation de celle-ci seront limités à ceux spécifiquement fournis ici.